

Ville de Landivisiau - Séance du 8 novembre 2018 - n° 2018/420

## COLORATION DE FACADES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

VU la délibération en date du 25 septembre 1998 décidant l'attribution de subventions aux propriétaires qui s'inscrivent dans le projet de ravalement des façades en centre-ville avec les conseils du cabinet d'étude de coloration,

VU les demandes de subventions reçues en mairie,

VU l'avis favorable de la commission « Economie - Projets Urbains - Foncier » en date du 25 octobre 2018,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'accorder les subventions suivantes :

- **698.61 €** à Monsieur PERES Jean qui a effectué des travaux d'amélioration de sa façade d'immeuble situé 2 rue Trinité, pour un montant de 2 328.70 € ;
- **304.90 €** à Monsieur MOGUEROU Gildas qui a effectué des travaux de la façade de son commerce situé 4, avenue du Maréchal Foch, pour un montant de 2 220.84 € ;
- **304.90 €** à Monsieur L'HOSTIS Stéphane qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son commerce situé 12, rue de la Tour d'Auvergne pour un montant de 2 500.50 €.

**DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 8 novembre 2018.

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 13 NOV 2018

Et de la publication, le... 13 NOV 2018

Fait à Landivisiau, le... 13 NOV 2018

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

